

**ARRETE MUNICIPAL N°2026-11****Interdiction ponctuelle de la circulation sur une partie de la Route de Chacornac**

**Le Maire de la commune de Cayres,**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants ;*

*Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivants, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;*

*Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I – 4<sup>ème</sup> partie – signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée ;*

*Vu la demande formulée par l'entreprise EL AKKIOUI pour effectuer des travaux de réfection de chaussée ;*

**Considérant** que pour effectuer ces travaux et pour assurer la sécurité des intervenants il est nécessaire d'interdire provisoirement la circulation Route de Chacornac dans le bourg de Cayres le vendredi 6 février 2026.

**ARRETE****Article 1<sup>er</sup> : INTERDICTION DE LA CIRCULATION**

Le vendredi 6 février 2026 de 7 heures à 18 heures la circulation sera interdite, route de Chacornac dans le bourg de Cayres suivant le plan ci-annexé pour effectuer des travaux de réfection de chaussée.

Une déviation sera mise en place par la rue Via calade.

**Article 2 : SIGNALISATION**

La signalisation correspondante et adéquate sera fournie, mise en place et maintenue par le demandeur pour la durée des travaux. Elle sera apposée à chaque extrémité du chantier. Des panneaux pour indiquer la déviation seront aussi mis en place

**Article 3 : AUTORISATION**

La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable. L'arrêté sera publié et affiché dans la commune de Cayres.

**Article 4 : AMPLIATION ET PUBLICITE**

Monsieur le Maire est chargé de l'application du présent arrêté.

*Ampliation du présent arrêté sera adressée à :*

- *Entreprise EL AKKIOUI ;*
- *Service d'Incendie et de Secours ;*
- *La Gendarmerie de Costaros ;*
- *La Communauté de Communes du Pays de Cayres Pradelles (collecte ordures ménagères)*

**Fait à Cayres, le 5 février 2026**

**Le Maire,**

**Ludovic GIRE**



